



Illettrisme et illectronisme :
nouveaux chiffres, nouvelles priorités



Appel à contributions national

mercredi 29 mai 2024

L'ANLCI lance un appel à contributions : illettrisme et illetronisme

Nouveaux chiffres et nouvelles priorités : participez à la campagne nationale de recueil de contributions et de propositions pour que l'illettrisme poursuive son recul.

En 2022, 4 % des personnes âgées de 18 à 64 ans peuvent être considérées comme étant en situation d'illettrisme. Cela représente 1.400.000 personnes.

Ce que nous apprend l'enquête « **Formation tout au long de la vie** » de l'Insee sur la nouvelle réalité de l'illettrisme

Si tous les partenaires réunis par l'ANLCI ont contribué à une meilleure prise en charge de l'illettrisme, beaucoup reste à faire ; les transformations numériques dans la vie quotidienne, au travail et les besoins de reconversion professionnelle ou d'accompagnement renforcé qu'elles génèrent, renforcent l'urgence d'agir pour garantir aux personnes concernées par l'illettrisme ou l'illetronisme des solutions de formation de qualité sur tous les territoires.

Fidèle à sa méthode de travail fédératrice, l'ANLCI réunira les décideurs, les acteurs et partenaires de la société civile et les personnes concernées pour dégager une vision commune des défis à relever, conforter les coopérations et faire émerger de nouvelles propositions d'actions : **une consultation en ligne sera lancée à partir du mois de mai** et un grand forum national sera organisé le 17 octobre prochain pour permettre à l'Assemblée générale du groupement de se prononcer en décembre 2024 sur de nouvelles priorités d'actions 2025-2030.

En savoir plus sur l'appel à contributions sur le site de l'ANLCI